

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 10 mai 2022

Lancement des budgets participatifs à la nantaise – 11 mai 2022

Proposez, choisissez, réalisez vos idées !

Le souhait de s'engager dans la vie de son quartier ? Un projet en faveur de l'intérêt général sans savoir vraiment comment le lancer ? Le budget participatif peut y aider. Ce dispositif, voté au conseil municipal du 18 mars dernier, complète les initiatives déjà existantes, les bureaux des projets et les lieux à réinventer, les rues jardinées, le comité local d'accompagnement des projets (clap, dédié aux projets des jeunes)... Doté d'un budget de 1,3 M€ par an, il disposera d'une plateforme dédiée qui est lancée ce 11 mai. L'enjeu : embarquer tous les nantais et nantaises pour recréer un lien de confiance et faire la ville avec les projets des habitants.



Catherine Bassani, adjointe à la maire de Nantes en charge des Budgets participatifs et du bureau des projets et Bassem Asseh, 1^{er} adjoint en charge notamment du dialogue citoyen, ont le plaisir de vous convier à la soirée de lancement :

le mercredi 11 mai 2022 à 18h30
Hôtel de Ville de Nantes – Salle Paul Bellamy
(entrée par Cour Rosmadec – 2 rue de la Commune)

Aller plus loin dans l'implication des habitants en appliquant le 50/50

Ce projet vient ainsi compléter les dispositifs nantais de soutien aux initiatives citoyennes, en amplifiant la dynamique engagée, notamment par la capacité de financer des projets collectifs par de l'investissement.

Sa particularité principale :

- les citoyens sont impliqués à toutes les étapes du projets et s'engagent mutuellement avec la ville à mener à bien le projet dans une logique de 50/50,
- tous les porteurs de projet présentent leur initiative à un comité d'animation composé d'habitants, de représentants d'associations et d'un élu de leur quartier,
- la réception des projets se fait au fil de l'eau : les idées sont écoutées, accompagnées et soutenues tout au long de l'année, sans appel à projet avec une date butoir.

Doté, par an, d'1 M€ en investissement et de 300 000 € en fonctionnement, le budget participatif permettra d'engager :

- **Une aide financière rapide et souple** en réglant directement les dépenses engagées par les habitants ou les associations pour la réalisation des actions qui n'excèdent pas 1 000 € ;
- **Une aide à la réalisation des projets sous la forme d'une subvention d'aide aux projets** versée aux associations dans une limite de 5 000 € ;
- **Les dépenses d'investissement** pour les projets ayant un impact durable pour la collectivité comme la mise en valeur de l'espace public, ou la diversification de ses usages pour soutenir de nouvelles pratiques sociales, dans un seuil de l'ordre de 20 000 €, avec une possibilité de majoration de 10 000 € pour les projets porteurs de coopérations et dynamiques inter-quartiers. La somme attribuée peut être dépensée directement par la ville au bénéfice du projet ou être versée à une association sous la forme d'une subvention spécifique ;

Communiqué de presse

- L'attribution d'une subvention nécessite au préalable une **délibération du conseil municipal, après l'avis des comités d'animation de chaque quartier.**

Le soutien en investissement pourra aussi faire levier pour mobiliser des crédits complémentaires au titre des politiques publiques.

Un soutien matériel ou en régie pourra également être mobilisé pour réaliser le projet. Ce soutien sera valorisé et participera à l'objectif de réciprocité et de soutien à des coopérations entre habitants et services publics, au service de la vie collective dans les quartiers, en application du principe du 50/50.

Une charte de fonctionnement spécifique

La charte de fonctionnement du budget participatif est le fruit d'un atelier citoyen conduit entre novembre 2021 et février 2022 avec une quarantaine de citoyens engagés dans les bureaux des projets, et dans des projets pour leur quartier, associations et têtes de réseaux... Sa mise en œuvre fera l'objet d'une animation collégiale et coopération soutenant son évaluation et amélioration en continu entre les différentes parties prenantes (élus, techniciens, habitants).

Prochaines étapes

- à la fin de l'été, dans la rentrée citoyenne autour des forums associatifs, puis à l'automne autour des rencontres de quartiers, avec l'objectif de donner envie aux Nantais et Nantaises de participer en tant que porteurs de projet mais aussi de s'engager en tant que membres des comités d'animation des projets avec leur expertise et ressources de citoyens ;
- en début d'année 2023, pour partager et diffuser les premiers projets auxquels le budget participatif a donné vie.



Pour en savoir plus :

<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/>

Une plateforme dédiée y sera lancée en mai prochain.